

# Le Maire au plus près du dossier



Après l'adoption le 21 décembre 2018 en séance plénière du Conseil départemental des Yvelines du projet de construction d'une maison médicale à Saint-Arnoult-en-Yvelines, trois représentants de l'institution ont été reçus en mairie par les élus amolphiens et les services afin de travailler aux prochaines étapes du dossier.

Deux scénarios sont laissés au choix de la commune. Soit le Département assure la gestion de la maîtrise d'ouvrage (réalisation du concours d'architectes, choix du projet et gestion des différents marchés publics) ou alors la gestion de la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la commune. Les élus auront à se prononcer sur le sujet lors du conseil municipal du 26 mars.

Dans les deux cas, le financement de la construction reste à la charge du Département et la gestion des lieux sera assurée par la commune.

## Recherche internes et médecin

De son côté, la mairie a déjà entamé la recherche de médecins généralistes, notamment auprès des internes, auxquels la commune s'engage d'allouer une bourse mensuelle de 1000 € durant les deux dernières années de leur formation, en échange de quoi, les candidats retenus s'engagent à exercer un minimum de 5 ans à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

D'ores et déjà, la mairie recherche un médecin généraliste en profession libérale ou salarié.

**Contact : CCAS de la commune de 8 h 30 à 12 h 30 du mardi au vendredi en mairie - 01 30 88 25 20 - [ccas@say78.fr](mailto:ccas@say78.fr)**